



Reprendre la garde d'un enfant

Par **MISSDA**, le **18/06/2008** à **23:30**

Bonjour, que peut ton faire lorsque l'on veut récupérer sa petite fille après avoir enfin trouvé un logement ?
Cette dernière était jusqu'à présent sous la garde de son papa, et cela s'est fait à l'amiable.
A la demande de la petite fille et au souhait de sa mère qui a enfin eu un logement (motif du fait que le père ait eu la garde) la maman souhaite récupérer sa fille mais après plusieurs tentatives de discussion avec le papa par téléphone et sms, (message gardé), celui ne réponds jamais, donc refuse d'en parler.
Que peut elle faire?
La petite se plaint à chaque fois qu'elle vient en vacance chez sa mère du manque qu'elle ressent et de la façon dont sa belle mère la traite, chaque retour chez le papa est un déchirement....

Par **jeetendra**, le **19/06/2008** à **11:45**

bonjour, le plus simple ce serait de saisir le juge aux affaires familiales pour qu'il se prononce sur la garde de l'enfant, l'autorité parentale, le droit de visite et d'hébergement enfin sur la pension alimentaire, courage à vous, cordialement

Par **JUGE**, le **19/06/2008** à **14:17**

MAIS IL EST PRESQUE IMPOSSIBLE DE REVENIR SUR LA RESIDENCE A MOINS QU IL Y AIT DANGER POUR LA PETITE FILLE(exemple alcoolisme,violence prouvée et aggravée...°CELA VOUS COUTERA DE L ARGENT POUR NE RIEN AVOIR.JE PEUX VOUS LE CONFIRMER ET MON AVOCAT S EST FAIT UN PLAISIR DE ME LE CONFIER APRES APPEL ET CHANGEMENT DE LOGEMENT POUR GARDE ALTERNEE.JE SUIS MAMAN ET

JE NE VOIS MES FILLES QU UN WEEK END SUR DEUX A CAUSE D UN LOGEMENT
.MONSIEUR A GARDE LE LOGEMENT ET HOP J AI PERDU LA GARDE DE MES FILLES
POUR UN FAUX PROBLEME.LA GARDE AUX PERES C EST LA MODE MAIS QUEL
DEGAT POUR LES ENFANTS.

Par **JUGE**, le **30/06/2008** à **13:45**

demander un droit de visite élargi MAIS IL FAUT Y ALLER AVEC DES ARGUMENTS ET DES
PIECES A MONTER AU JUGE A L AUDIENCE.COURAGE ...